

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1892.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1891 s'élève à.	fr. 1,548,500 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1892 monte à.	1,528,500 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 20,000 »

Cette diminution est proposée, en ce qui concerne le crédit inscrit à l'article 7, pour la restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement. Le chiffre nouveau porté au Budget correspond à la moyenne des restitutions opérées pendant la dernière période quinquennale.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de un million cinq cent vingt-huit mille cinq cents francs (1,528,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1891.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1892.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	
2	— — personnelle	215,000 »	
3	— sur le droit de patente.	150,000 »	554,000 »
4	— sur les redevances des mines.	5,000 »	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 »	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 »	974,500 »
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 »	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		»	1,528,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1892.

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	236,616 66	
215,000	215,000	»	»	215,000	998,878 12	
150,000	150,000	»	»	150,000	86,072 79	
5,000	5,000	»	»	5,000	11,361 25	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,743 28	
554,000	554,000	»	»	554,000	1,359,874 10	
250,000	250,000	»	»	250,000	228,470 35	
550,000	570,000	»	20,000	570,000	562,481 58	
1,000	1,000	»	»	1,000	24,945 02	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,329 60	
152,000	152,000	»	»	170,000	161,691 81	
40,000	40,000	»	»	40,000	15,393 16	
974,500	994,500	»	20,000	1,052,500	994,311 52	
DIMINUTION. . fr.		20,000				
554,000	554,000	»	»	554,000	1,359,874 10	
974,500	994,500	»	20,000	1,052,500	994,311 52	
1,528,500	1,548,500	»	20,000	1,586,500	2,354,185 62	
DIMINUTION. . fr.		20,000				

(422)